

**APPELS D'OFFRES**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME**  
**Travaux de voirie, Ponceau Avenue Gagné**  
**DEVIS #STC-210921**

La municipalité de Saint-Côme désire recevoir des soumissions sous enveloppe cachetée portant l'inscription «**Soumission pour Travaux de voirie, Ponceau Avenue Gagné**», et adressées au bureau de la municipalité de Saint-Côme, 1673, 55<sup>E</sup> Rue, Saint-Côme (Québec) J0K 2B0, à l'attention de Madame Marie-Claude Couture, directrice générale. Les soumissions devront être reçues avant le **lundi 6 juin 2022 à 11H00 a.m.**, au bureau de la municipalité, pour y être ouvertes publiquement.

Les travaux prévus comprennent sommairement :

- Ponceau Avenue Gagné:
  - La pulvérisation du pavage existant
  - L'excavation pour le remplacement du ponceau
  - Le remplacement du ponceau
  - Le remblayage du ponceau
  - La mise en place de l'infrastructure de la route
  - La pose de l'enrobé bitumineux
  - La protection des abords du ponceau

**Documents :**

Les documents de soumission pourront être obtenus à compter du **mercredi 11 mai 2022** via le service électronique d'appels d'offres à l'adresse suivante : <https://www.seao.ca> pour les entrepreneurs inscrits à ce service. Pour s'y abonner ou pour toute autre question, les entrepreneurs peuvent communiquer avec SEAO par téléphone au 1-866-669-7326 ou au 514-856-6600.

Pour toute information technique, vous pouvez rejoindre M. Ghyslain Lambert ing. au 450-755-6170 ou sur son courriel : [lambertghyslain@gmail.com](mailto:lambertghyslain@gmail.com).

**Exigences :**

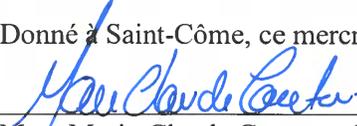
Chacune des soumissions doit être accompagnée d'un chèque visé ou d'un cautionnement de soumission émis en faveur de la **Municipalité de Saint-Côme** au montant équivalent à dix pour cent (10%) du total de la soumission.

Ce cautionnement doit être valide pour une période de cent vingt (120) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions.

L'Entrepreneur devra également fournir une lettre d'engagement, garantissant la fourniture d'un cautionnement d'exécution et d'un cautionnement des obligations de l'Entrepreneur pour la main d'œuvre, les matériaux et les sous-contrats, chacun pour une valeur de cent pour cent (100%) du contrat.

La **Municipalité de Saint-Côme** ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Saint-Côme, ce mercredi 11 mai 2022.

  
\_\_\_\_\_  
Mme Marie-Claude Couture, directrice générale  
Municipalité de Saint-Côme  
1673, 55<sup>E</sup> Rue  
Saint-Côme (Québec)  
J0K 2B0